

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 10 mars 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Jean-Pascal GOURNES - Didier KHELFA - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Yves VIDAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Arnaud MERCIER représenté par Jean-Pascal GOURNES.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Philippe GINOUX - Éric LE DISSÈS - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Amapola VENTRON - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ATCS-024-11443/22/BM**

### ■ **Renouvellement de l'adhésion à l'association Les Petits Débrouillards PACA et paiement de la cotisation 2022**

**15623**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association « Les Petits Débrouillards PACA » a pour objet de favoriser, dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, auprès de tous, et plus particulièrement des enfants et des jeunes, l'intérêt pour les sciences et les techniques et à en permettre la connaissance, la pratique et la diffusion. Pour cela, elle fait appel à différents moyens pédagogiques en privilégiant la démarche participative, expérimentale et ludique.

Pour atteindre ses objectifs, l'association propose notamment :

- de mettre en place des cadres d'animation et de formation adéquates,
- de promouvoir et soutenir la création de Clubs Petits Débrouillards,
- de mettre en œuvre, de façon générale, les moyens susceptibles de favoriser son objet social.

La culture scientifique et technique apporte une contribution fondamentale à l'éducation et à la formation des citoyens. Cette culture ne peut s'acquérir que par la pratique, l'échange, le débat et ce à tout moment de la vie en étroite liaison avec le quotidien.

Cette association, qui est donc une ressource importante et indispensable, apporte également à ses membres un soutien en matière de veille professionnelle, de communication et de conseils.

En outre, elle coordonne, en Région PACA, la manifestation « Fête de la science » à laquelle la médiathèque intercommunale, située sur le Territoire Istres-Ouest Provence, participe chaque année.

« Les Petits Débrouillards PACA » sont également prestataire de services pour l'organisation d'ateliers d'expérimentation et l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association lui permettra, le cas échéant, de bénéficier de tarifs préférentiels pour l'organisation de tels ateliers.

La médiathèque intercommunale, située sur le territoire Istres-Ouest Provence, est chargée de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle de la population.

Elle contribue à la construction et au développement, sur le territoire Istres-Ouest Provence, d'une politique active, dynamique et vivante en matière culturelle.

Par délibération n°CSGE 021-5959/19/BM du Bureau de la Métropole du 16 mai 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence a adhéré à l'association « Les Petits Débrouillards PACA ».

Aussi, pour permettre à la médiathèque intercommunale du territoire Istres-Ouest Provence de bénéficier des actions mises en œuvre par l'association « Les Petits Débrouillards PACA », la Métropole Aix-Marseille-Provence renouvelle, chaque année, son adhésion et souhaite donc adhérer à cette association au titre de l'année 2022.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 15 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **VU**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° CSGE 021-5959/19/BM du Bureau de la Métropole du 16 mai 2019 portant adhésion de la Métropole à l'association « Les Petits Débrouillards PACA » ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence du 7 mars 2022.

**Où il le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que la culture scientifique et technique apporte une contribution fondamentale à l'éducation et à la formation des citoyens ;
- Que l'association « Les Petits Débrouillards PACA » a pour objet de favoriser, auprès de tous, et plus particulièrement des enfants et des jeunes, l'intérêt pour les sciences et les techniques et à en permettre la connaissance, la pratique et la diffusion par une démarche participative, expérimentale et ludique ;
- Que pour permettre à la médiathèque intercommunale du territoire Istres-Ouest Provence de bénéficier des actions mises en œuvre par l'association « Les Petits Débrouillards PACA », la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite adhérer à cette association au titre de l'année 2022 ;
- Qu'il convient d'approuver la cotisation annuelle, d'un montant de 15 euros, pour l'adhésion

de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvés l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association « Les Petits Débrouillards PACA » pour l'année 2022 et le paiement de la cotisation correspondante, d'un montant de 15 euros.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal de la Métropole - Chapitre 011 - Nature 6281- Sous-politique R215 - service gestionnaire COTIS - Fonction 020.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Culture, Innovation numérique

Daniel GAGNON